



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion en

Visioconférence : Lundi 22 novembre 2021

Président : M. Nicolas VUILLEMIN

Présents : MM. Thierry CORROYER – Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY – Michel NAGEOTTE

Excusés : MM. Michel BOURNEZ – Thierry NAPPEY

Assistent : Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA – M. Stéphane BEGEL

1- JEUNES

MASCULINS

1.1 – GROUPES CHAMPIONNAT U18R1

Suite à la publication du PV de la CR Discipline du 19 novembre, le Challenge Esprit Sportif est remis à jour (Annexe 1).

La commission reprend donc son PV du 16 novembre dernier :

Groupe Elite : Montceau FC – Dijon ASPTT 2 – Auxerre AJ 2 – Pontarlier CA 2 – **GJ Mâcon Sud Bourgogne** – Jura Sud Foot – Racing Besançon – Audincourt AS.

La commission précise que l'accession en U19 National se fera via le groupe Elite.

Groupe A : **Chalon FC** – Nevers FC – Vauzelles ASA – SNID – Paray USC – St Apollinaire AS – GJ Sens – Fontaine les Dijon FC

Groupe B : Chevigny AS – Is Selongey – Jura Dolois Football – Lons le Saunier RC – Belfortaine ASM – GJ Rudipontain – Vesoul FC – Ornans AS.

1.2 – DECISIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

La commission prend connaissance du PV du Conseil d'Administration en date du 22 novembre dernier :

Le Conseil d'Administration se prononce sur trois points à l'unanimité.

La composition des groupes du championnat U16 deuxième phase pour la saison 2021-2022 suivant :

Groupe Elite : Auxerre AJ 2 – Montceau FC – Chalon FC 2 – Belfortaine ASM – Racing Besançon 2 – Pontarlier CA – Dijon ASPTT 2 – Gueugnon FC – Jura Dolois Football 2 – Vesoul FC.

La commission précise que l'accession en U17 National se fera via le groupe Elite.

Groupe A : Appoigny – Auxerre Stade – SNID – GJ AFGP58 2 – Fontaine les Dijon FC 2 – Dijon USC 2 – Is Selongey Football 2.

Groupe B : GJ GSF Mâcon Sud Bourgogne 2 – GJ HL2S – Crèches JS – Jura Sud Foot – Lons le Saunier RC 2 – Louhans Cuiseaux FC 2.

Groupe C : Beaune AS – Jura Lacs – St Apollinaire AS – GJ Pays Riolois 2 – Besançon Football 2 – Ornans

Groupe D : Grand Besançon FC – GJ Rudipontain 2 – Morteau Montlebon 2 – Sochaux US 2 – GJ La Savoureuse – Noidanais

1.3 – MATCHES REPORTES

. Match n°22957.1 – Coupe U15 Crédit Agricole – Jura Dolois Football / Gueugnon FC du 20/11/21

. Match n°22965.1 – Coupe U14 Crédit Agricole – Gueugnon FC 2 / Montceau FC 2 du 20/11/21

En raison de cas de COVID dans le club de Gueugnon FC, la commission a reporté ces rencontres à une date ultérieure.

Elle rappelle au club de Gueugnon FC les consignes à appliquer en cas de joueurs positifs COVID au sein du club (Annexe 2). Seule la Commission Sportive est habilitée à reporter les rencontres dans ce cas.

1.4 – MATCHES A REPORTER

. Match n°21649.2 – U15R – Nevers FC / Gueugnon FC du 27/11/21

En raison de cas de COVID dans le club de Gueugnon FC, la commission reporte cette rencontre.

1.5 – CHANGEMENT D'INSTALLATION

. Courriel de Is Selongey Football

La commission prend connaissance de la demande de ce club de disputer ses rencontres de U16R au stade du Réveil, terrain en herbe à Is sur Tille.

Elle autorise ce changement.

1.6 – AMENAGEMENT DES HORAIRES ET JOUR

Pour rappel

Elle décide pour la saison 2021/2022, à titre dérogatoire et exceptionnel de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisant pour les clubs figurant dans le groupe :

Les horaires définis lors de la Phase brassage ne sont pas conservés. Pour cette phase championnat, les clubs doivent à nouveau faire leur nouvelle demande d'horaire.

| COMPETITION | HORAIRE HIVER | HORAIRE ETE |
|-------------|----------------|----------------|
| U18R | Dimanche 14h30 | Dimanche 15h00 |
| U17R | Dimanche 12h30 | Dimanche 13h00 |
| U16R | Dimanche 12h30 | Dimanche 13h00 |
| U15R | Samedi 15h00 | Samedi 16h00 |
| U14R | Samedi 15h00 | Samedi 16h00 |

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

. Courriel de Louhans Cuiseaux FC

La commission prend connaissance de la demande de ce club de disputer ses rencontres de U17R1 à 10h00.

Elle ne peut autoriser cette demande en raison des déplacements importants des adversaires.

. Courriel de GJ Monts Vallées

La commission prend connaissance de la demande de ce club de disputer ses rencontres de U17R1 le samedi à 18h00.

Conformément à l'article 8 – nocturnes, « pendant la période allant du 1^{er} novembre jusqu'à la fin du mois de février, aucune rencontre ne sera programmée en nocturne. Par exception, les deux clubs peuvent se mettre d'accord par écrit pour les matches en nocturne », la commission autorise cette demande à compter du 1^{er} mars 2022.

. Courriel de Fontaine les Dijon FC

La commission prend connaissance de la demande de ce club de disputer ses rencontres de U18R1, U17R1 et U16R1 le dimanche à 10h30.

Elle ne peut autoriser cette demande en raison des déplacements importants des adversaires.

. Courriel de GJ Rudipontain

La commission prend connaissance de la demande de ce club de disputer ses rencontres de U17R1 à 10h00.

Elle ne peut autoriser cette demande en raison des déplacements importants des adversaires.

La commission valide les horaires ci-dessous.

| <i>Clubs</i> | <i>U18R1</i> | <i>U17R1</i> | <i>U16R1</i> |
|----------------------|------------------------------|--|--|
| LOUHANS CUISEAUX FC | | | 10h30 |
| GJ MONTS VALLEES | | Samedi 18h00 (à partir du 1 ^{er} mars) | |
| BEAUNE AS | | | Samedi 17h00 |
| SOCHAUX US | | Samedi 17h00 | |
| GJ RUDIPONTAIN | Samedi 16h30 | | |
| IS SELONGEY FOOTBALL | | | Samedi 16h00 |
| NOIDANAIS | | | Samedi 15h00 |
| JURA LACS FOOT | | | Samedi 14h30 (hiver) Samedi 16h00 (été) |
| GJ AFGP58 | | Samedi 15h00 | Samedi 15h00 |
| PONTARLIER CA | 12h00 (hiver) 12h30 (été) | | 12h00 (hiver) 12h30 (été) |

FEMININS

. Match n°22995.1 – U18F – GJ Sens / Vesoul FC du 17/11/21

La commission fixe la rencontre au 11/12.

. Match n°22996.1 – U18F – Jura Dolois Football / GJ Sens du 27/11/21

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure

Le Vice-Président,

Michel Nageotte

Le Président,

Nicolas Vuillemin

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football